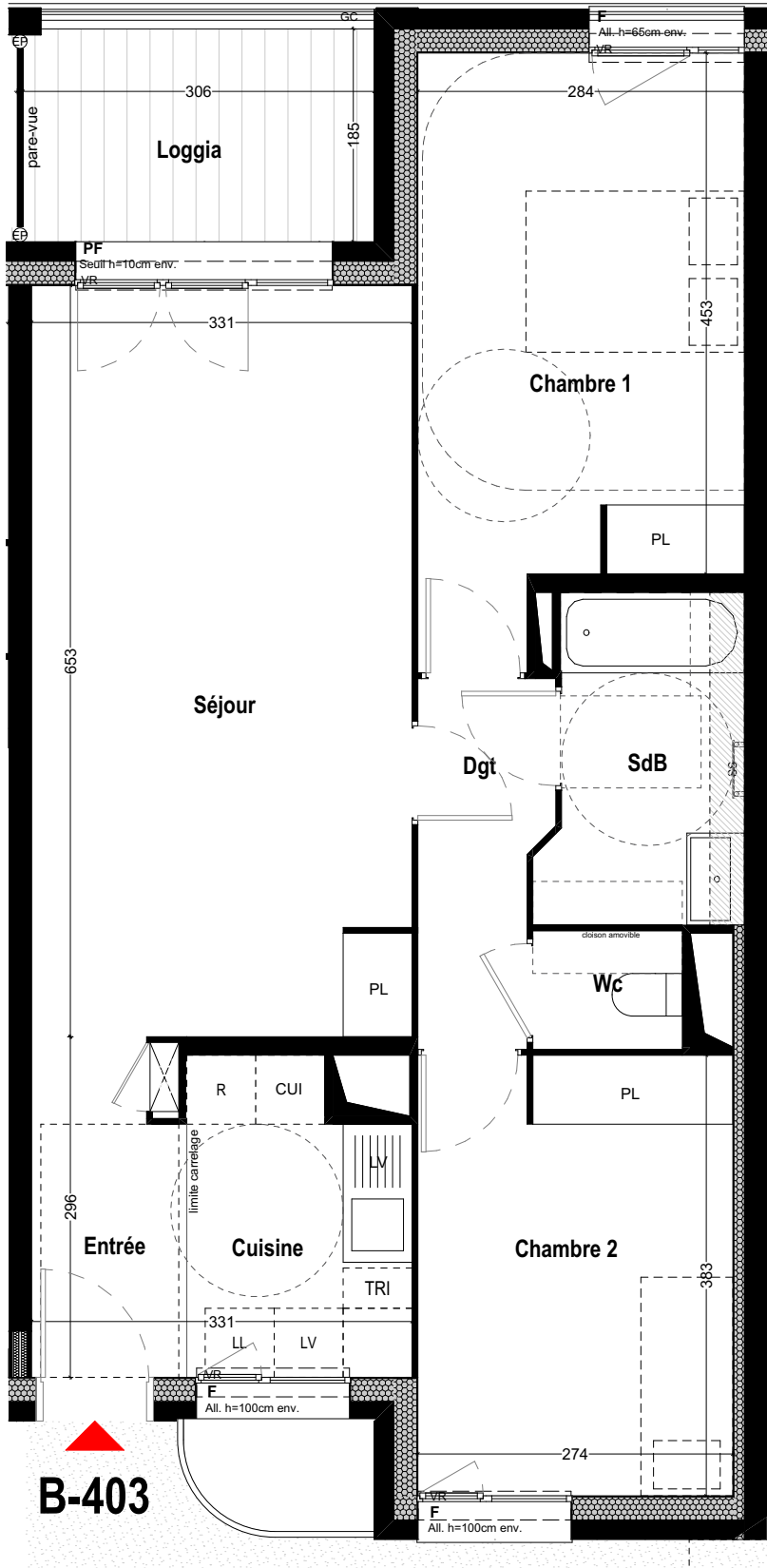
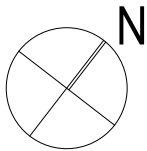
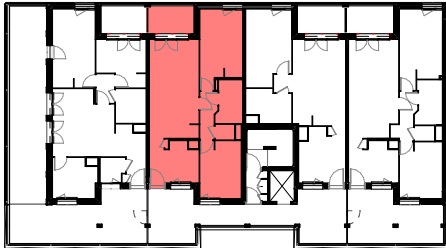




JARDIN
HANAÉ

ZAC du Petit Nanterre
Rue Rosa Parks 92000 - NANTERRE
Construction de 63 logements

ACCESSION



HALL	ETAGE	TPOLOGIE	N° DE LOT
BAT B	R+4	T3	B-403

Entrée	2,97
Séjour	22,34
Cuisine	5,03
Chambre 1	13,65
Chambre 2	10,46
Wc	1,34
SdB	4,79
Dgt	3,41
TOTAL SURFACE HABITABLE	63,99 m²
Loggia	5,60
TOTAL ANNEXE	5,60 m²
TOTAL SURFACE HABITABLE + ANNEXE	69,59 m²

LEGENDE

PL	PLACARD	LL	LAVE-LINGE
GC	GARDE-CORPS	LV	LAVE-VAISSELLE
	SECHE-SERVIETTES	R	REFRIGERATEUR
	RETOMBEE POUTRE	CUI	BLOC CUISSON
	FAUX-PLAFOND, SOFFITE	VR	VOLET ROULANT
	TABEAU ELECTRIQUE	VB	VOLET BATTANT
	F FENETRE	AV	ALLEGE VITREE
	PF PORTE-FENETRE	LC	LINEAIRE COMPLEMENTAIRE

ECHELLE :

DATE : 15/05/2025

INDICE : 0

NOTA : Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives de la réalisation. Les indications de ce plan sont essentielles mais prévisionnelles, notamment en ce qui concerne la position des baies, les équipements ou réseaux divers. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers et à ceux liés au lavage du linge sont représentés en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau ; aucun de ces éléments n'est fourni. Les surfaces et les hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives au sens de l'article L261-15 et R261-31 du CCH. Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Les retombées, soffites, faux-plafonds, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente et talus) n'est pas figurée ou l'est à titre indicatif ; L'emplacement des arbres, arbustes et plantations éventuelles n'est pas contractuel. L'équipement électroménager et mobilier hors marché sont représentés en pointillés à titre indicatif. Les aménagements des terrasses et loggias sont représentés à titre indicatif, ils ne sont pas fournis avec le logement.